



Question succession facture

Par **Audison**, le **16/09/2025** à **20:12**

Bonjour

Je suis dans le caca , voilà ma mère est décédée en février de cette année.

La succession n'a toujours pas eu lieu et quant nous avons été aux pompes funèbres pour choisir le cercueil etc.. la dame des pompes funèbres a demandé a la plus vieille donc moi de signer le devis sans m'expliquer que je me retrouverais dans le caca ce jour car nous sommes 8 enfants et 4 ne veulent pas payer leur part des funérailles car elles savent que cela va retomber sur la personne qui a signé et non elles. Ma maman n'a rien plus d'argent sur son compte n'y d'assurance vie n'y de maison car la maison est au nom de mon père décédé lui en 2001.

Ma question est comment puis-je me sortir de ce pétrin car je n'ai pas 1200€ a sortir comme ça étant déjà dans une situation délicate financièrement ?

Peut on les forcer a payer leur part ? Ou autre comment puis je m'y prendre car je ne vais pas tarder a recevoir une lettre d'huissier ou autre pour le paiement de la facture non réglée a ce jour.

Je suis perdu et je ne sais pas quoi faire.

Cordialement.

Par **Ramotte**, le **17/09/2025** à **08:49**

Bonjour.

[quote]

ni de maison car la maison est au nom de mon père décédé lui en 2001.

[/quote]

Suite au décès de votre père, les ayants-droits dans la maison étaient votre mère et les enfants.

Doit-on comprendre que la succession de votre père n'a jamais été traitée, ce qui fait que votre défunt père apparaît toujours comme propriétaire de la maison ?

Désormais, la maison vous appartient, et elle peut être vendue, mais il faut que les mutations de propriété suite aux décès soient faites. Dans le partage du prix de vente, vous pourrez tenir compte du fait que vous avez avancé les frais d'obsèques.

Il aurait fallu dès février vous occuper des deux successions, pour la mise en vente rapide.

Par **Audison**, le **17/09/2025 à 09:42**

Bonjour

Oui il aurait fallu que les deux succession soient faites mais j'ai 4 soeurs qui font exprès pour ne pas que ça soit fait.

Pour le coup la maison est bien a mon père en tout cas a son nom et ma mère n'a jamais été chez le notaire n'y rien fait après le décès de mon père.

La pour l'instant aux pompes funèbres pour ma maman on m'a fait signer le devis sans me dire que j'aurais la facture sur le dos si 4 personnes ne payait pas leur part donc on me réclame la somme de 1200€ que je n'ai pas.

Et mes 4 soeurs savent que j'ai signé et que l'on va me réclamer cette somme a moi et qu'elles dans tout les cas sont a l'abris.

Donc je suis coincé déjà avec cette somme pour ma maman a payer.

Ensuite pour la maison qui appartient a mon père et nous maintenant je vais devoir par la suite demander peut-être je ne sais pas trop je connais pas les lois mais demander une vente forcée ?

Dans tout les cas je dois aussi m'occuper du problème des pompes funèbres car je vais pas tarder a être menacer pour le recouvrement de cette somme.

Je suis a ce jour démunis car elle doit avoir un mois de retraite a toucher mais je prends un notaire mes soeurs refusent elles disent qu'elles savent ce qu'elles font de leur côté (donc magouilles et compagnie) et que tout va sortir de ma poche.

Donc je ne sais même pas si je pourrais demander a l'assurance retraite de pouvoir toucher le mois de retraite de ma maman pour pouvoir payer dans ce cas les pompes funèbres ?

Car eux me demande si j'ai un notaire j'ai donc dit non et raconter pourquoi et qu'il n'y avait rien pas d'assurances ou autre comptes a toucher pour ma maman a part 1 mois de retraite qui doit etre de 1500€ et encore selon les dires d'une de mes soeurs.

Je suis coincé vraiment.

Cordialement.